

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 21 MAI 2019

OBJET :
*Election des Adjointes
au Maire*

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 29
N° 2019.05.02

L'an deux mille dix neuf, le 20 Mai, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le 14 Mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERNARD, Maire. Madame Céline MUNIER est désignée secrétaire de séance.

PRESENTS : Olivier BERNARD, Annick PIERI, Francis FAYARD, Catherine LIARDET, Guillaume VENEL, Chantal BOYRON, Fabien PLANET, Isabelle FAVE, Patrick COMBOROURE, Vanessa DESAILLOUD, Jacques BAROTEAUX, Thierry SANCHEZ, Josette CORTINOVIS-BARRAL, Ludovic MARLHENS, Rémy VAN SANTVLIET, Cyril RIBES, Céline MUNIER, Fabienne BARNIER, Nicolas LOZANO, Emmanuelle GIELLY, Damien MARNAS, Nicole LLAMAS, Laurent DERE, Michèle BOUVIER, Emmanuel DELPONT,

REPRESENTES : Lydie LETOURNEAU, Christine FUENTES-COCHET, Anne-Marie GAILLARDET, Sylvie LEVREY,

Considérant la démission de 2 Adjointes successivement, il convient d'organiser une élection des Adjointes au Maire selon le scrutin de liste,

Lors du remplacement de plusieurs Adjointes dans les communes de 1 000 habitants et plus, les listes devront appliquer le principe de parité tel qu'énoncé à l'article L2122-7-2 du CGCT.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un (art. L 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Maire prend acte du dépôt de 1 liste d'Adjointes.

Il soumet ces propositions au vote.

Après en avoir délibéré, et suite à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal,

- **CONSTATE** les votes suivants après dépouillement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs : 8
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 15

L'unique liste proposée ayant obtenue la majorité absolue, le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 21/05/2019

Reçu en préfecture le 21/05/2019

Affiché le 21 MAI 2019 

ID : 026-212601652-20190520-DELIB20190502-DE

- **PREND ACTE** que sont désignés Adjointes au Maire dans l'ordre du tableau :

- **1** Monsieur Fabien PLANET
- **2** Madame Annick PIERI
- **3** Monsieur Guillaume VENEL
- **4** Madame Catherine LIARDET
- **5** Monsieur Thierry SANCHEZ
- **6** Madame Chantal BOYRON
- **7** Monsieur Patrick COMBOROURE
- **8** Madame Isabelle FAVE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 21 MAI 2019

